

## *Le mot du président*

*Madame, Monsieur,*

*Le Comité d'Entraide du KREIZ BREIZH est né le 1<sup>er</sup> décembre 2012.*

*Il est issu de la fusion du Comité d'Entraide du Haut Blavet, du Comité d'Entraide de Lescouët Gouarec et du Service de soins à domicile de Ste Tréphine.*

*C'est avec un grand plaisir que je préside cette nouvelle association, et avec un objectif certain de réussite dans la qualité des prestations proposées.*

*Aujourd'hui nous sommes devenus une grande structure avec environ 80 professionnels salariés. Nous œuvrons déjà pour parfaire notre organisation.*

*Le territoire concerné par nos prestations s'est considérablement agrandi, mais nous veillerons à satisfaire tous les besoins.*

*Je fais confiance à l'équipe d'encadrement pour organiser, optimiser les services, dans le souci de votre bien être, et pour travailler ensemble à votre maintien à domicile.*

*La tâche est rude au regard des changements internes, mais faites-nous confiance !*

*Je prends acte de la mission et m'engage personnellement à sa réussite.*

*Bien cordialement,*

*Jean Yves LE GUYADER*

*Madame, Monsieur*

*Vous avez sollicité l'intervention du Comité d'Entraide du Kreiz Breizh.*

*Ce livret vous est destiné !*

*Il contient des informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement de notre structure et de son organisation.*

*Conformément aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, il est complété par la charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie et du règlement de fonctionnement.*

*Avant que votre engagement ne soit concrétisé par un contrat de prestations, il sera nécessaire de bien connaître tous ces documents et plus particulièrement leurs applications pratiques.*

*Le personnel aura le souci quotidien de vous aider chaque fois que nécessaire. Il vous accompagnera tout au long de votre prise en charge pour que vous réalisiez et réussissiez ce que vous entreprenez et puissiez être heureux.*

*Chacun détient sa part d'engagement et de responsabilité dans l'observation du respect des règles de vie et du respect des droits individuels comme collectifs. Nous en avons tous le devoir et l'obligation.*

*C'est l'effort de chacun et nous devons le conjuguer au quotidien, tous ensemble.*

*Bienvenue au comité d'entraide !*

*L'équipe des professionnels*

## *Présentation de l'association*

### *Historique*

*Au regard des situations respectives de chaque SAAD et SSIAD, la fusion de ces trois structures est apparue comme la meilleure solution à la réponse aux besoins des usagers du territoire.*

*C'est ainsi que le 1<sup>er</sup> décembre 2012 après de nombreuses entrevues, et en concertation avec le Conseil Général des Côtes d'Armor et l'Agence Régionale de Santé, nous avons décidé de ne faire qu'une seule et unique structure.*

*L'association compte aujourd'hui environ 80 salariés.*

*Une équipe d'encadrement de 9 personnes composée d'une directrice, d'une infirmière coordinatrice, d'une cadre de secteur, d'une cadre administrative et financière, d'une responsable de secteur et de quatre assistantes techniques.*

*Les aides-soignantes représentent 10 personnes, l'équipe des intervenantes à domicile comprend des auxiliaires de vie sociale et des aides à domicile.*

*Le siège social est situé à Ste Tréphine où des travaux d'aménagements vont être effectués afin d'offrir un lieu de travail correct.*

## *Objectifs du Comité d'Entraide du Kreiz Breizh*

*Les missions du Comité d'Entraide sont menées dans le respect des principes partagés par les administrateurs et les salariés :*

- Prendre en compte la demande de la personne,*
- Respecter son autonomie,*
- Garantir le bien-être de la personne à son domicile,*
- Ajouter un accompagnement et un soutien au quotidien*
- Maintenir l'hygiène, l'environnement et la qualité de vie de la personne,*
- Maintenir l'indépendance et le lien social.*

## Situation géographique

*Le Comité d'Entraide du Kreiz Breizh dessert plusieurs communes.*



## *Les prestations*

*Le Comité d'Entraide a le plus grand respect pour toute personne recevant ses services, que ce soit:*

- Sa discrétion et sa réserve vis à vis des habitudes et des modes de vie,*
- Le respect des droits fondamentaux de la personne,*
- La protection de ses biens,*
- La préservation de son espace de vie intime,*
- La reconnaissance de sa culture et de ses goûts...*

*Le Comité d'Entraide veille à offrir en permanence une prestation adaptée aux besoins et demandes de l'utilisateur, en s'appuyant sur les évaluations réalisées au premier contact par une individualisation de chaque cas personnel. Une adaptation permanente des prestations est garantie dans le cadre d'une prise en compte globale des nécessités et de la personnalité des usagers.*

*Le Comité d'Entraide répond à toutes les demandes, sans aucun a priori d'aucune sorte, et propose d'aider les personnes qui rencontrent des difficultés à réaliser les démarches de demande d'aides auprès des organismes susceptibles de leur en accorder.*

### **PROFESSIONNALISME :**

*Travailler au domicile des particuliers, c'est souvent être livré à soi-même. Il faut donc être compétent et fiable :*

*Le Comité d'Entraide attache une grande importance aux qualités humaines et professionnelles des intervenant(e)s.*

## Fonctionnement

Les bureaux du CEKB sont ouverts au public

du lundi au vendredi de :

9h00 à 12h00

14h00 à 16h30

Fermeture le mardi après-midi et le mercredi après-midi

### Le service d'aide à domicile

Les prestations sont effectuées 7 jours sur 7 entre 8h00 et 19h00.

Des auxiliaires de vie et des aides à domicile vous accompagneront dans votre vie quotidienne.

- Entretien du lieu de vie,
- Préparation des repas,
- Courses,
- Lever et coucher, habillage, aide à la toilette,
- Promenade, sortie et accompagnement,
- Jeux, lecture et stimulation.

En cas d'absence d'un intervenant, un remplaçant sera affecté et vous serez prévenu par téléphone.

Une documentation générale sur l'offre de services est jointe à ce livret.

### Le service de soins

Les tournées de passage des aides-soignants sont organisées ainsi :

Le service intervient tous les jours de la semaine :

- De 7h30 à 12h15 le matin.
- De 16h00 à 19h30 le soir.
- 

Le travail des aides-soignantes est organisé :

- En 5 ou 6 tournées le matin du lundi au vendredi.
- En 4 tournées le matin, le samedi, dimanche et jours fériés.

- En 2 tournées le soir du lundi au dimanche.

Il est à noter que le nombre de tournées du matin peut être modifié en cas d'absence d'un aide-soignant.

Le rythme des passages varie en fonction de l'évaluation des besoins de 3 à 14 interventions par semaine.

### Le portage de repas à domicile

Le portage de repas vous permet d'avoir une livraison de repas à domicile, en portage chaud ou froid selon votre commune de résidence.

Les repas chauds sont préparés par l'Ehpad de St Nicolas du Pelem et la cantine de la commune de Plouguernevel.

Les repas froids sont confectionnés par la maison de retraite de Gouarec.

A noter que nous prenons en compte les menus spécifiques comme le repas allégé en sel, en sucre ou mouliné.

Plusieurs tournées de portage de repas à domicile sont assurées :

#### *La tournée de Saint Nicolas du Pelem*

Cette tournée dessert les communes de Saint Nicolas du Pelem (sauf Bothoa) Plounevez-Quintin, Saint Tréphine.

#### *La tournée de Canihuel*

Cette tournée dessert les communes de Canihuel, Saint Gilles Pligeaux, Saint Connan, Kerpert, Lanrivain, Peumeurit-Quintin, Trémargat, Bothoa.

Pour ces deux tournées les repas sont livrés chauds du lundi au samedi, jours fériés compris. Le repas du dimanche est fabriqué par le restaurant « Le Tison » de Rostrenen et est livré froid le samedi.

### *La tournée de Plouguernevel*

Cette tournée dessert les communes de Plouguernevel, Glomel, Kergrist Moëlou.

*Pour cette tournée, les repas sont livrés chauds du lundi au samedi, exceptés les jours fériés et le dimanche. Le repas du dimanche est fabriqué par le restaurant « Le Tison » de Rostrenen et livré froid le samedi. Le repas du jour férié est préparé par la cantine de Plouguernevel et livré froid la veille du jour férié.*

#### TARIFS

Les repas livrés en semaine sont à 11.00€.

Les repas livrés le dimanche en portage froid sont à 10.50€.

Les repas livrés les jours fériés en portage chaud sont à 12.00€.

### *La tournée de Gouarec*

Un portage de repas froid est aussi proposé sur les communes de :

Mellionnec, Laniscat, Lescouët Gouarec, Plélauff, Perret, St Gelven, Gouarec, St Ygeaux, et une partie sur Rostrenen.

Ces repas sont proposés au prix de 8.50€

#### *L'équipe mobile d'Activités*

C'est une équipe d'aides-soignantes assistantes de soins en gériatrie, qui intervient à domicile pour accompagner des personnes atteintes de troubles légers ou modérés de la mémoire, de la maladie d'Alzheimer ou pathologies apparentées.

Ces professionnels dispensent des soins d'accompagnements et de réhabilitation pour maintenir et/ou améliorer les capacités motrices, sensorielles, cognitives et comportementales. Cette aide permet aussi de soulager l'aidant et préserver l'autonomie.

Les séances prescrites par votre médecin ou un spécialiste, sont prises en charges par les caisses d'assurances maladie et sont réalisées sous la responsabilité d'une Ergothérapeute

## *Admission et modalités administratives*

*Le Conseil Général, les caisses de retraite peuvent intervenir dans la prise en charge de l'aide, en fonction des revenus de la personne et de son état de santé.*

*Concernant le comité d'Entraide du Kreiz Breizh, il s'agit d'un service prestataire, les intervenants à domicile sont salariés de la structure.*

*Un devis gratuit pourra être effectué à la demande.*

### *Conditions de prise en charge concernant les intervenants à domicile : Auxiliaires de vie et Aides à domicile*

*Dans un premier temps le demandeur et ou sa famille est accueilli pour toute demande d'aide. Une évaluation des besoins est effectuée, soit au bureau du comité soit au domicile de la personne. S'ensuit la constitution d'un dossier administratif qui comprend entre autre un plan d'aide individualisé, se voulant au plus près de la demande et des besoins de l'usager ;*

### *Documents à fournir pour la constitution du dossier administratif :*

- Dernier avis d'imposition,*
- Justificatifs des ressources (relevés de compte du dernier trimestre ou apparaissent les virements de retraite...),*
- Déclarations annuelles des ressources de l'année précédente (document ayant servi à faire la déclaration des revenus,*
- Copie du livret de famille ou de la carte d'identité*
- R.I.B au nom du bénéficiaire,*
- Copie de la carte vitale,*
- Engagement de paiement (fourni par le comité d'entraide).*

*Selon les ressources de la personne et de son état de santé, le dossier est transmis à la caisse de retraite de l'usager qui accordera ou rejettera la demande de prise en charge. En cas de refus de la caisse, la personne peut régler les heures au taux plein (21.86€/heure\*), ou faire une demande de plan APA auprès du*

conseil général qui selon la situation pourra prendre en charge une partie de la prestation.

### Conditions de prises en charge concernant le service de soins

Le service intervient uniquement sur prescription médicale qui précise le protocole de la prise en charge. Le consentement de la personne soignée ou de son représentant légal est nécessaire. Celle-ci a le libre choix de son médecin.

Une évaluation est faite par l'infirmière coordinatrice afin d'aboutir à un projet individualisé de soins :

- Détermination des actes effectués par les aides-soignants. Certains actes ont une finalité de préservation de l'autonomie et impliquent une participation active de la personne.
- Détermination des jours, des heures et du temps d'intervention.
- Détermination du matériel médicalisé nécessaire : ex : lit médicalisé, soulève malade. (Ce matériel est indispensable aussi bien pour le confort de la personne que pour les conditions de travail du personnel). Le matériel peut être acheté ou loué, il est remboursé totalement ou en partie par la sécurité sociale. Le fournisseur est au choix de la personne, sous réserve qu'il fournisse le matériel prescrit par le médecin.
- Détermination du petit matériel à fournir par le patient :

Produits d'hygiène nécessaires : gants, serviettes, brosse à dents, dentifrice, bassine...,

Produits de confort ex : changes pour incontinences, alèzes, linges, vêtements,

Le matériel doit être rangé dans un endroit bien identifié et propre.

Détermination des aménagements nécessaires : lieu de soins défini, accessible, propre et préservant l'intimité de la personne.

\*Tarif 2014. Celui-ci est fixé tous les ans par le Conseil Général.

*Le projet de soins, arrêté à l'entrée de la personne, est révisable en fonction de l'évolution de son état.*

### *Conditions de prises en charge concernant le portage des repas*

*Pour bénéficier du service, l'utilisateur contacte directement le bureau du comité d'entraide.*

*Plusieurs documents sont à fournir :*

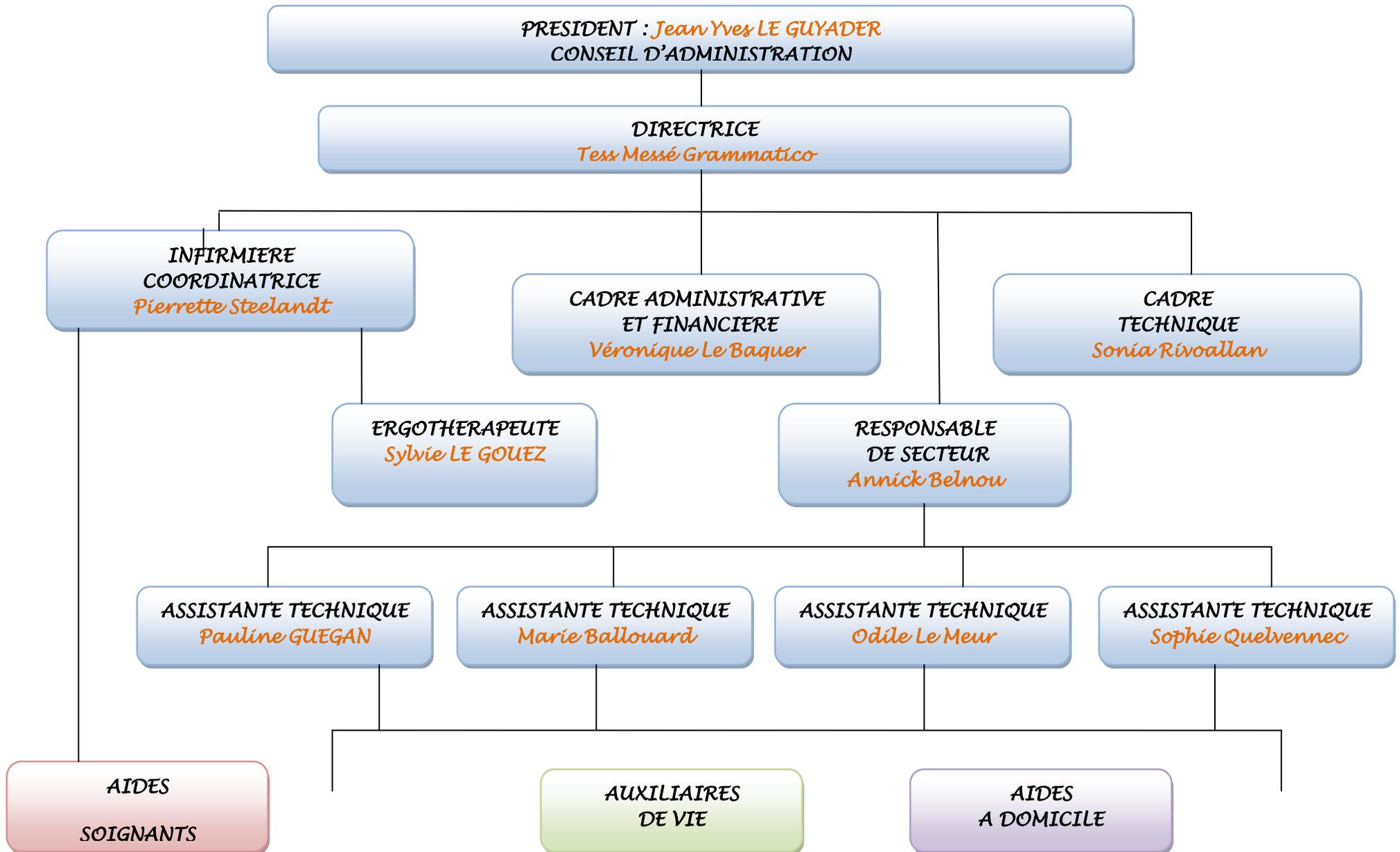
- Une fiche d'inscription (Comité d'entraide)*
- Un engagement de paiement,*
- Une autorisation de prélèvement accompagnée d'un R.I.B.*

*Une aide financière peut dans certains cas être possible avec :*

- Les mutuelles,*
- Dans le cadre d'une prise en charge avec l'APA,*

*Une prise en charge est possible quand le portage de repas est effectué conjointement avec des interventions à domicile, dans le cadre de l'APA.*

Moyens et organigramme





Comité d'Entraide du Kreiz-Breizh  
C.E.K.B

## COMITE D'ENTRAIDE DU KREIZ BREIZH

*Association loi 1901*

*3 rue de l'école  
22480 SAINTE TREPINE  
TEL : 02.96.29.22.10  
Mail : [cekb@orange.fr](mailto:cekb@orange.fr)*

*Agrément DIRECCTE : SAP342210408  
UT 22 - Place Salvador Allende - BP 2248  
22022 SAINT BRIEUC CEDEX 1  
02.96.62.65.65*